

Remplace SIA 118/262:2004

Allgemeine Bedingungen für Betonbau

Condizioni generali relative alle costruzioni di calcestruzzo

Conditions générales relatives aux constructions en béton

118/262

Numéro de référence
SN 507262:2018 fr

Valable dès le: 2018-09-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

2018-10 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	8
1.1 Appel d'offres	8
1.2 Offre de l'entrepreneur	11
1.3 Obligations des parties contractantes ..	11
2 Conditions de rémunération	13
2.1 Généralités	13
2.2 Prestations comprises	13
2.3 Prestations non comprises	15
3 Modification de commande	16
4 Exécution des travaux	16
5 Métrés et modalités de paiement	16
5.1 Généralités	16
5.2 Règles de métré	16
5.3 Modalités de paiement	17
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts	17
7 Extinction prématurée du contrat	17
Annexe	
A (normative) Genres de coffrages	18
B (normative) Types de coffrages	20
C (normative) Surfaces de béton apparent	21
D (normative) Qualité des surfaces de béton	23
E (informative) Obligations et respon- sabilités des partenaires contractuels Répartition détaillée des tâches – exemples pratiques du domaine de construction en béton	24
F (informative) Index des termes	31

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 262 Construction en béton

		Représentant de
Président	Walter Kaufmann, Prof., Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	ETH Zurich
Membres	Manuel Alvarez, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Ittigen Daniel Buschor, dipl. Bau-Ing. EPF/SIA, Berthoud Christoph Czaderski, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Dübendorf Stephan Etter, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Hans Rudolf Ganz, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Bösinggen Daniel Heinzmann, Prof., Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA Visperterminen Ernst Honegger, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Berne Bernard Houriet, Dr., ing. civil dipl. EPF/SIA, Tramelan Rudolf Lagger, dipl. Bau-Ing. ETH, Thoune Peter Lunk, Dr., dipl. Ing. TU, Würenlingen Aurelio Muttoni, Prof., Dr., ing. civil dipl. EPF/SIA, Lausanne Sylvain Plumey, Dr., ing. dipl. EPF/SIA Porrentruy Yves Schiegg, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Wildegg Ana Spasojevic, Dr. EPFL, dipl. Bau-Ing. GAF-NIS, Fribourg Kerstin Wassmann, dipl. Ing. TU, Würenlingen Volker Wetzig, dipl. Ing. TU/SIA, Berne	OFROU Bureau d'études Empa Bureau d'études Bureau de conseils Haute école spécialisée Industrie Bureau d'études Entreprise Industrie EPFL/ Bureau d'études Bureau d'études Laboratoire des matériaux Bureau d'études Industrie Industrie
Procès-verbal	Alexander Beck, MSc ETH Bau-Ing., Zurich	

Groupe du travail SIA 118/262

Présidence	Bernard Houriet, Dr., ing. civil dipl. EPF/SIA, Tramelan	Bureau d'études
Membres	Mazal Chevallier, ing. civil dipl. EPF/SIA, Neuchâtel Kirsten Grossmann, dipl. Bau-Ing. FH, Zurich Hermann Käser, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Sempach Andreas Keller, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Berne Massimo Laffranchi, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Aarwangen Rolf Schweizer, Frauenfeld Ulrich Türlér, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Bremgarten b. Bern Edi Vetterli, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Dübendorf Rudolf Vogt, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	Bureau d'études CRB Bureau d'études Bureau d'études Bureau d'études Entreprise Bureau d'études Bureau de conseils Bureau d'études

Responsable Bureau SIA Heike Mini, dipl. Bau-Ing. TU/SIA, Zurich

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/262 le 5 juin 2018.

Elle est valable dès le 1^{er} septembre 2018.

Elle remplace la norme SIA 118/262, *Conditions générales pour la construction en béton*, édition 2004.

Copyright © 2018 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.